III - TECHNIOUES DU BÂTIMENT

Finalités

Dans la section de technicien supérieur des professions immobilières, la finalité de l'enseignement des techniques du bâtiment est essentiellement professionnelle.

Son enseignement doit permettre:

- d'insérer la composante technique dans le contexte de l'immobilier
- de faire apparaître les interrelations entre les techniques et la réglementation
- de s'adresser aux spécialistes en employant le vocabulaire adapté et en situant correctement le problème posé.

Capacités globales

Le technicien supérieur des professions immobilières doit être capable :

- d'utiliser le vocabulaire technique adapté
- d'identifier les différents éléments de la structure d'un bâtiment et les différents matériaux utilisés.

,
COMPÉTENCES
Identifier les différents intervenants dans
l'acte de construire.
Déterminer leur rôle respectif et l'étendue de
leur responsabilité professionnelle.
Identifier les différentes procédures de passation
des marchés privés et exécuter les démarches correspondantes.
Appliquer les obligations réglementaires
concernant les bâtiments d'habitation ou de
bureaux.
Déterminer le rôle des différentes agences
nationales concernées.
Cf. le chapitre Droit (8)
Cf. le chapitre Droit (323)
Remplir les imprimés relatifs aux principales autorisations administratives (construction neuve ou ancienne).

	·
CONNAISSANCES	COMPÉTENCES
1.3.2 Les plans : de masse, de situation, d'architecte, de coupes, de façades, de détail	Interpréter les différents types de plan, en décoder les abréviations. Calculer une surface hors œuvre brute (SHOB) ou hors œuvre nette (SHON) ainsi que les surfaces habitables d'un projet.
2 - La réglementation et la sécurité 2.1 La sécurité incendie 2.2 Le risque électrique 2.3 La réglementation concernant les handicapés 2.4 L'acoustique et le "label" 2.5 La réglementation thermique	Identifier les situations nécessitant l'application des différentes réglementations et l'intervention des personnes habilitées.
3 - Les particularités de l'immobilier social 3.1 La surface utile et la surface corrigée	Calculer la surface utile d'un logement. Calculer la surface corrigée d'un logement.
3.2 Normes applicables à l'immobilier social	Identifier les normes essentielles applicables à l'immobilier social.
 4.La technologie du bâtiment 4.1 Le terrain 4.1.1 Le sol 4.1.2 Les voies et réseaux divers (VRD.): distribution des fluides, collecte et évacuation des effluents du bâtiment, aménagement de la voirie et éclairage, aménagement des espaces verts, piscines 4.2 La construction 4.2.1 Le gros œuvre 4.2.1.1 le lot terrassement 4.2.1.2 la maçonnerie 4.2.1.3 la charpente, la couverture, la zinguerie 4.2.2 Le second œuvre 4.2.2.1 le cloisonnement, l'isolation 4.2.2.2 la menuiserie, la vitrerie 4.2.2.3 la plomberie, le sanitaire 4.2.2.4 l'électricité, le chauffage, la climatisation, la ventilation 4.2.2.5 les revêtements des sols et des murs 4.2.2.6 le carrelage 4.2.2.7 la serrurerie 4.2.2.8 les ascenseurs, les aménagements particuliers, les espaces verts 	Identifier les différents éléments du terrain. Identifier les différents voies et réseaux divers (branchements, regards, accès), le COS disponible. Déterminer, si nécessaire, à l'aide de devis, le coût de la viabilité. Identifier les différents stades de la construction, les corps d'état concernés et les lots correspondants. Identifier les différentes prestations effectuées et les entreprises concernées.



CONNAISSANCES	COMPÉTENCES
4.3 Le diagnostic	Diagnostiquer un dysfonctionnement (humidité, fissures, déformation, manque de confort thermique ou phonique), essayer d'en déterminer l'origine et identifier l'intervenant compétent; recourir à un expert ou à l'architecte.
4.4 La réfection	Analyser les coûts de réfection.
4.5 L'entretien ou maintenance	Contrôler et vérifier le respect des clauses du contrat de maintenance et de la réglementation sanitaire et départementale.